

**Communication no. 11/2009  
du Secrétariat de l'OAR/ASSL**

Aux intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL  
et aux organes de contrôle IF

Zurich, le 2 septembre 2009

**Désormais, l'extrait du casier judiciaire peut être obtenu également par la voie électronique et muni d'une signature numérique.**

Mesdames, Messieurs,

Comme en a informé l'Office fédéral de la justice en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, l'extrait du casier judiciaire peut dorénavant aussi être commandé sous la forme d'un document électronique, pourvu d'une signature numérique. La nouvelle procédure garantit un traitement rapide et sûr de la commande.

Le Secrétariat vous prie de prendre connaissance de la communication de l'Office fédéral de la justice, que vous trouverez sous l'adresse

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=28803>. De cette manière, vous serez à l'avenir en mesure, en tant qu'intermédiaire financier, de remettre avec davantage de simplicité et de rapidité à l'OAR/ASSL les extraits de casier judiciaire concernant les membres d'organes LBA et les personnes dirigeantes en Suisse.

Nous sommes bien sûr volontiers à votre disposition pour toutes demandes complémentaires et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

Dr. Dominik Oberholzer  
Responsable Secrétariat

Liens:

- Communication de l'Office fédéral de la justice:  
<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=28803>
- Casier judiciaire:  
[https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister\\_fr/](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr/)

cc: Organes de contrôle IF